

---

## Assembly of First Nations

---

55 Metcalfe Street, Suite 1600  
Ottawa, Ontario K1P 6L5  
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808  
www.afn.ca



---

## Assemblée des Premières Nations

---

55, rue Metcalfe, Suite 1600  
Ottawa (Ontario) K1P 6L5  
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808  
www.afn.ca

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS  
5, 6 ET 7 DÉCEMBRE 2017, OTTAWA (ONTARIO)**

**Résolution n° 92/2017**

---

**TITRE:** **Soutien au Plan de l'Ourson Spirit pour mettre fin aux inégalités dans tous les services publics financés par le gouvernement fédéral qui sont destinés aux enfants, jeunes et familles de Premières Nations**

---

**OBJET:** Protection de l'enfance

---

**PROPOSEUR(E):** Duke Peltier, Chef, Première Nation non cédée de Wikwemikong, Ont.

---

**COPROPOSEUR(E):** Melvin Hardy, Chef, Biinjitiwaabik Zaaging Anishinaabek (Rocky Bay), ON

---

**DÉCISION:** Adoptée par consensus

---

**ATTENDU QUE:**

- A.** En vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration de l'ONU) :
- i. Article 2 : Les autochtones, peuples et individus, sont libres et égaux à tous les autres et ont le droit de ne faire l'objet, dans l'exercice de leurs droits, d'aucune forme de discrimination fondée, en particulier, sur leur origine ou leur identité autochtones.
  - ii. Article 22 (2) : Les États prennent des mesures, en concertation avec les peuples autochtones, pour veiller à ce que les femmes et les enfants autochtones soient pleinement protégés contre toutes les formes de violence et de discrimination et bénéficient des garanties voulues.

---

**Copie certifiée d'une résolution adoptée le 7<sup>e</sup> jour de décembre 2017 à Ottawa (Ontario)**

  
**PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL**

**92 – 2017**  
Page 1 de 3

- B.** Les Chefs en assemblée ont adopté les résolutions 40/2017 "Appeler le Canada à respecter les ordonnances de 2016 du Tribunal canadien des droits de la personne", 83/2016: "Comité consultatif national sur la stratégie d'engagement d'AANC en vue de la réforme de la protection de l'enfance" et 62/2016 "Application intégrale et adéquate des décisions historiques du Tribunal canadien des droits de la personne en ce qui concerne la prestation de services d'aide à l'enfance et le principe de Jordan" qui demandent au Canada de se conformer pleinement et immédiatement aux décisions du Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) pour mettre fin au financement discriminatoire des services à l'enfance et à la famille et mettre adéquatement en œuvre le Principe de Jordan.
- C.** Les preuves tangibles des inégalités existant au niveau du financement fédéral des services publics destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles des Premières Nations existent depuis longtemps et ces inégalités n'ont jamais été totalement corrigées.
- D.** Élaboré par la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada, le Plan de l'Ourson Spirit est destiné à s'attaquer aux inégalités qui prévalent dans les services publics financés par le gouvernement fédéral de la manière suivante :
- i. Appeler le Canada à se conformer immédiatement à toutes les décisions du Tribunal canadien des droits de la personne, qui lui a ordonné de cesser immédiatement son financement discriminatoire des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et de mettre en œuvre pleinement et adéquatement le Principe de Jordan.
  - ii. Appeler le Parlement à demander au directeur parlementaire du budget de remédier à l'insuffisance de fonds publics qui prévaut dans tous les services publics financés par le gouvernement fédéral qui sont destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles des Premières Nations (éducation préscolaire, éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, santé, eau, protection de l'enfance, etc.).
  - iii. Veiller à ce que les ministères qui offrent des services aux enfants et aux familles des Premières Nations fassent l'objet d'une évaluation indépendante et approfondie afin de cerner et éliminer toutes les idéologies, politiques et pratiques discriminatoires. Les résultats de ces évaluations doivent être rendus publics.
  - iv. S'assurer que tous les fonctionnaires, y compris les cadres supérieurs, suivent une formation obligatoire pour cerner et éliminer les idéologies, politiques et pratiques qui compromettent la mise en œuvre des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.

---

**Copie certifiée d'une résolution adoptée le 7<sup>e</sup> jour de décembre 2017 à Ottawa (Ontario)**



**PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL**

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Soutiennent le Plan de l'Ourson Spirit, tel qu'il a été élaboré par la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada.
2. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations d'envoyer une lettre au premier ministre du Canada, à la ministre des Services aux Autochtones, à la ministre de la Santé et à la ministre des Relations Couronne-Autochtones pour soutenir la mise en œuvre du Plan de l'Ourson Spirit.

---

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 7<sup>e</sup> jour de décembre 2017 à Ottawa (Ontario)



**PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL**